

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	F O R D (D)	Ford 100 Transit 72 E2 (9 places) Moteur M X B	CH 0301 41

Constructeur FORD-WERKE Aktiengesellschaft, 5 Köln 60 (BRD)  
 Identification sur la plaquette du constructeur = 72 E2  
devant le No du châssis = CB 72..  
 Plaquette constr. À droite, latéralement, près de l'entrée  
 N° du châssis À gauche, à l'avant, latéralement sur le longeron  
 Ident du moteur "MXB" à gauche, à l'avant en-haut sur le bloc, derrière le carter de distribution  
 Importateur princ. FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) S.A., Kurvenstrasse 35, 8021 Zürich  
 Véhicule homologué prototype Signes fixes dans code du type comme l'identification ci-haut

Châssis  
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4  
 Direction mécanique  
 Transmission mécanique synchronisée  
 Nombre de vitesses 4 Entraînement AR ++)  
 Frein de service hydr. 2-circ., AV-disques/AR-exp. int., assistance  
par dépression, s. ttes roues; soupapes retardatrice  
à l'AV, régulatrice, s. palier, sel. charge à l'AR  
 Frein auxiliaire mécanique, exp. int., agissant sur roues AR  
 Frein d'arrêt identique au frein de secours  
 Retardisseur -  
 Contrôle 2 circ. par différence de pression, lampe-témoin séparée

Moteur  
 Marque F O R D Type MXB  
 Construction en V Temps 4  
 Carburant B Position avant  
 Refroidiss. eau Nombre cylindr. 4  
 Alésage 90,0 Course 66,8  
 Cylindrée 1699 CV-impôt 8,65  
 Puissance en CV 65 DIN à t/min 4800  
 Brut 76 dB/A à t/min 4800  
 Silencieux 2 pots: 255x255x110/ 200 x Ø 145 mm  
 Mesure des gaz ECE-15 (\*)  
 Déparasitage ECE-10, OCE, annexe B, ch. 3+4, genre "D"

Carrosserie limousine  
 Nombre de portes 2 - 4 + 1 AR Indic. vit. km/h  
 Ceintures sécurité Ar4 \*\*) Rétroviseur gauche + droite  
 Cale - Attelage -  
 Antivol verrou de direction  
 Nombre de places 1 9 av. 3 centre 3 ar. 3  
 Dimensions int. ext.  
 Longueur 2300 4430 Empattements 2690  
 Largeur 1600 1960  
 Hauteur 1360 2030 Voie av. 1650 ar. 1590  
 Porte à faux lat. - Voies av. - ar. -  
 av. 740 ar. 840 1000 Braquage g. 10950 d. 10750  
 Distance volant - vers l'avant du véhicule

Poids avant arrière total  
 Poids à vide 710 525 1235  
 Charge utile 215 750 965  
 Poids total 925 1275 2200  
 Garantie fabr. -  
 Dimens. pneus +) 185 R 14 C 185 R 14 C (Variantes volr  
 Ply / bar 6 / 2,5 6 / 3,25 remarques)  
 Charge 1230 1400  
 pour V max 120 120  
 Garantie poids remorquable avec frein  
 Garantie poids remorquable sans frein  
 Garantie poids de l'ensemble 3250  
 Poids remorquable testé 120 km/h  
 Vitesse maximale selon le constructeur  
 Vitesse maximale testée

Equipement :  
 Feux de route : CR ou SCR (R)  
 Feux de croisement : CR ou SCR (R)  
 Feux de position : A (R) dans phares  
 Feux rouges : R-S1 (R)  
 Feux stop : R-S1 (R)  
 Clignoteurs : av 1 (R) | ar 2a (R)  
 Catadioptres : av | ar 1 (R)  
 Feux de gabarit : av | ar  
 Feux complément.  
 Eclairage plaque : 2 séparés  
 Essuie-glace : 2 balais avec/xxxxlave-glace  
 Avertisseurs : MOTORCRAFT TPAR 556 + TPAR 557  
 ou d'autres modèles expertisés selon fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule : Voiture de tourisme  
 Marque et type : F O R D (D) 100 Transit  
 Homologation :  
 N° : CH 0301 41  
 Carrosserie : limousine  
 Places : total 9 avant 3  
 Poids à vide : 1235 Carburant R  
 Charge utile : 965 CV-impôt R,65  
 Poids total : 2200 Cylindrée 1699

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Mesure des gaz : emplacement de la vignette = à côté de la plaquette du constructeur
- \*\*) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes testées selon OCE, art. 23, al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont requises.
- +) Variante de pneu : 185 SR 14 Reinforced AV 1090 (2,1) AR 1330 (3,0), V-max. 180 km/h  
195 R 14 C, 6 PR 1380 (2,5) 1500 (3,0), 120 km/h
- ++) Démarrage : démultiplication exigée dans le pont AR 5,14. Indiquée par code "2" sur la plaquette du constructeur dans la rubrique "Ar1e". Doit être contrôlé.

A noter dans le permis de circulation

(103) - ne peut être utilisé que pour le transport de charges basses, sinon une paroi de protection est exigée.